



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet agrivoltaïque de Boust

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BOUST PV

Raison sociale

SASU

N° SIRET

89780390400019

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Boust, dans le département de la Moselle. L'extrémité Nord du projet est située sur la commune de Roussy-le-Village. L'exploitation agricole concernée par le projet est en polyculture et élevage de bovins allaitants, avec un troupeau d'environ 90 charolaises. Le site identifié se situe à l'écart du village de Boust, sur une pâture éloignée des bâtiments agricoles. Le site d'étude s'étendant sur des parcelles d'environ 18,1 ha, une surface clôturée de 17,6 ha est retenue selon la disposition suivante : - Deux zones, Nord et Sud, avec des panneaux disposés sur pieux battus d'axe Nord-Sud avec un azimut de -29°, s'adaptant au sens de travail des parcelles. Les rangées de panneaux sont équipées de trackers suivant la course du soleil au cours de la journée, descendant à 1m80 au plus bas lorsque les bovins paissent en dessous et 50 cm lorsque la prairie est libre. Dans ce dernier cas, le point haut des panneaux est à environ 4,6 m du sol. La distance entre deux rangées de pieux est de 15 m. Un total de 12 376 panneaux seront installés. - 2 postes de transformation de 36 m² chacun (136 m² chacun avec le talus sur lequel ils doivent être implantés) - 1 poste de livraison de 36 m² (136 m² en comptant le talus en grave) - 6 662 m² de surfaces en grave (postes

4.2 Objectifs du projet

La parcelle sélectionnée pour le projet sera équipée par une ombrière d'élevage déployée sur une surface clôturée de 17,6 ha, composée de rangées de panneaux mobiles. La volonté des exploitants est d'assurer la durabilité de l'exploitation en maintenant l'activité d'élevage et les prairies permanentes, au sein desquelles les vaches paissent une grande partie de l'année. L'adaptation de cette structure à l'usage de l'exploitation permet d'assurer le maintien de l'activité agricole durant toute la durée du projet (40 ans) et au-delà ; le partage de la valeur agrivoltaïque via le versement d'un loyer apportera un complément de revenu stable et garanti, facilitant les investissements nécessaires pour maintenir, développer ou transmettre l'activité, et contribuera à la résilience de l'entreprise en cas d'aléas climatiques ou économiques. Le versement du loyer par TSE est conditionné au maintien d'une activité agricole principale par l'exploitant. L'ombrière est constituée de rangées de panneaux rotatifs avec un taux de couverture de 30%, qui suivent la course du soleil d'est en ouest, et sont placés à 2.65 m de hauteur. Les rangées de poteaux sont espacées de 15 m. L'ombrière d'élevage a été conçue afin d'apporter un ombrage tournant à la parcelle, lui offrant ainsi une protection en cas d'excès de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le délai de construction du parc est évalué à environ 6 à 10 mois. Le chantier se déroulera en plusieurs phases : - La préparation du terrain : mise en sécurité du site, marquage et piquetage, balisage et création de la plateforme et de l'accès aux postes de livraison/transformation ; - Les travaux de pelle pour le creusement des tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des fondations. Le linéaire et la largeur des tranchées seront réduits au minimum possible sur l'ensemble du projet ; - L'installation de la clôture ; - Le montage de l'infrastructure agrivoltaïque : système de support et fixation des panneaux ; - La pose et la connexion des câbles ; - L'implantation des bâtiments techniques (PTR/PDL) : opération très localisée sur le site. Le bâtiment technique est pré-équipé et pré-câblé en usine (transformateurs et cellules HTA) ; - L'installation et le paramétrage des composants électriques (onduleurs) ; - L'installation et le paramétrage du système de surveillance ; - L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison ; Le chantier sera organisé de manière à limiter au minimum les impacts sur le sol compte-tenu du maintien de l'activité pastorale sous la structure. En fin de travaux, le terrain sera remis en état et la prairie reensemencée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien : - La périodicité d'entretien de la végétation restera limitée et sera adaptée aux besoins de la zone. - D'un point de vue agronomique, plusieurs entretiens peuvent être effectués lorsque les animaux sont sortis de la pâture tels que : ébousage, fertilisation, fauche, reensemencement, chaulage, etc. Maintenance : - Visite de maintenance préventive par contrôle visuel, 2 fois par an - Maintenance courante préventive, une fois par an - Maintenance approfondie réalisée en années N+5, 10 et 15 en intégrant le remplacement des pièces d'usures - Maintenance curatives exceptionnelles pour remédier à d'éventuelles pannes. En dehors des interventions de maintenance programmées ou correctives, aucun personnel n'est en permanence présent dans le site. Démantèlement : - La durée d'exploitation de l'ombrière d'élevage est de 40 ans minimum. - L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques) et les fondations peu profondes seront facilement déterrées. Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) et la clôture seront également retirés du site. Le démantèlement durera 3 mois environ et est garanti par TSE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
[1] Puissance installée [2] Surface projetée au sol des panneaux a l'horizontale [3] Surface des locaux techniques et citernes (en incluant les talus) [4] Emprise au sol totale (incluant la surface projetée des panneaux)	(7.98, MWc) (3.34, ha) (522, m²) (33951, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Coordonnées de la parcelle : 6,185° 49,446° La commune de Boust dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 novembre 2011. Le projet se situe en zone agricole (A). Le projet

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche est la "Forêt domaniale de Garche a Cattenom" a 1,4 km au Sud de la ZIP.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Des inventaires (pedologiques et floristiques) ont été réalisés et ont révélé l'absence de Zones Humides sur site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le village ancien de Rodemack. Il est situé à plus de 4km au Nord-est du projet. Aucune incidence du projet vis-à-vis de ce site inscrit n'est attendue.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La plus proche se situe a plus de 5,5 km du projet : "Vallon de Halling". Le site « Vallon de Halling » est constitue de carrieres abandonnees recelant des pelouses calcareo-sableuses exceptionnelles pour la Lorraine. Le vallon se presente sous la forme d'une cuvette aux versants extremement accuses et traversee par un cours d'eau le Dollbach. L'identification de cet espace est donc
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les modules seront ancrés par l'intermédiaire de pieux battus. Il n'est pas prévu d'impact sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'est pas prévu que le projet soit excédentaire en matériaux. La revalorisation des déblais sera organisée sur site, en dehors des espaces environnementaux évités (bocage, alignements d'arbres, etc.).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne prévoit pas de consommation d'eau en dehors des besoins liés à la sécurité incendie. Le projet ne prévoit pas de consommation d'eau en dehors des besoins liés à la sécurité incendie.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un inventaire écologique (disponible en Annexe) a permis d'identifier les enjeux et adapter le projet. La parcelle gardera son usage agricole, et le projet évitera les secteurs à enjeux forts pour la faune locale. L'implantation évite les haies et boisements présents sur le site. Les enjeux sont faibles sur la prairie et modérés dans sa périphérie voire forts sur les zones densément boisées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La plus proche se situe à plus de 5,5 km du projet : "Vallon de Halling". Le site « Vallon de Halling » est constitué de carrières abandonnées recelant des pelouses calcareo-sableuses exceptionnelles pour la Lorraine. Le vallon se présente sous la forme d'une cuvette aux versants extrêmement accusés et traversée par un cours d'eau, le Dollbach. L'identification de cet espace est donc justifiée par la présence de milieux
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet vise la conciliation de l'activité agricole et de l'activité de production d'énergie. Le projet ne va donc pas générer de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les risques technologiques. Le dispositif de sécurité incendie permettra de protéger les abords du site en cas de survenue d'un incendie sur la centrale, en accord avec le SDIS 57.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La mise en place des mesures d'évitement lors de la phase de conception et de mesures de réduction en phase de chantier et d'exploitation permettra d'assurer que le niveau d'impacts résiduels du projet agrivoltaïque de Boust sur les risques naturels sera non significatif. Le projet n'est concerné par aucun risque significatif.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase travaux, toutes les precautions seront prises pour limiter les nuisances. En fonctionnement, la localisation des postes a ete choisie a distance des habitations. Il n'est pas prevu d'impacts
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Toutes les precautions seront prises lors de la phase travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prevu que le projet genere des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Toutes les precautions seront prises lors de la phase travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prevu que le projet genere des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne disposera pas de dispositif d'eclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets auront essentiellement lieu pendant la phase travaux, en lien avec le fonctionnement des engins de chantier. Toutes les mesures seront prises en phases chantier pour limiter les emissions. En phase de fonctionnement, il n'est pas prevu de rejets.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une étude paysagère est disponible en Annexe de l'annexe facultative n°1. Le choix du site, isolé de la plupart des habitations avec des ceintures arborées sur certains pans du projet permettent de limiter grandement les éventuelles atteintes sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. La mise en place des mesures d'évitement lors de la phase de conception et de mesures de réduction en phase chantier comme
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet ne va pas modifier les activités humaines en place : l'activité agricole reste l'activité principale. L'élevage bovin reste en place.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des Avis de l'Autorité Environnementale sur le site Internet de la DREAL Grand Est a été réalisée en octobre 2025. L'analyse a été effectuée dans un rayon de 5 km autour des terrains du projet. Un projet a été recensé dans un rayon de 5 km autour des terrains du projet : le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Hettange-Grande (57). Les impacts cumulés entre le projet agrivoltaique de Boust et la ZAC d'Hettange-Grande située à 4 km sont globalement négligeables et non significatifs.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont détaillées en fin de l'Annexe facultative 1 suite à la présentation du projet. Des études sur les milieux humain, physique, paysager et naturel ont été réalisées. Voici une synthèse de ces mesures : Mesures d'évitement : - En amont de toutes mesures, la conception du projet permet de limiter les impacts : choix du site sur des parcelles en prairie aux faibles enjeux environnementaux, à distance des espaces habités. La distance interpieux de 14m permettant un ombrage tournant optimal et des espaces libres importants. Le choix d'implantation est peu perceptible depuis les lieux de vie environnant. Les secteurs à enjeux modérés à forts ont été évités. - Gestion des eaux de ruissellement (pilotage agroclimatique de la centrale, espacement de 2 cm entre les tables) - Evitement des périodes de sensibilité des espèces pour le chantier - Evitement complet et mise en défens des secteurs sensibles Mesures de réductions - Conduite d'un chantier respectueux de l'environnement - Mise en place d'une clôture passe-faune - Choix de la couleur et du format pour la clôture et locaux techniques Mesures de suivi : Suivi écologique de la phase chantier Suivi écologique du projet en phase exploitation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les études environnementales jointes au présent dossier permettent de conclure à l'absence d'impact notable sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, compte-tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit, et des mesures d'évitement et de réduction intégrées à la conception et mise en œuvre lors des phases travaux et exploitation, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)